

et les prélats ne le conservaient pas habituellement lorsqu'ils parvenaient à l'épiscopat.

Sous le pontificat de Pascal I<sup>er</sup>, en 817, les curés de Rome prirent le titre de cardinaux pour marquer qu'ils étaient les ministres les plus rapprochés du pape et qu'ils participaient à son élection; plus tard, lorsque le clergé eut enlevé au peuple romain le droit d'élection, l'autorité des cardinaux grandit tellement, que le pontificat échéait presque toujours à quelques-uns d'entre eux. Peu à peu le cardinalat se transforma en une dignité particulière, et les prélats qui en étaient revêtus se constituèrent insensiblement en collège électoral.

Au douzième siècle cependant les cardinaux n'avaient encore aucune marque distinctive de leur titre; le chapeau rouge ne leur fut donné que dans le siècle suivant: en 1464, Paul II les autorisa à porter la calotte rouge et des housses écarlate lorsqu'ils montaient à cheval; enfin Urbain VIII leur donna le titre d'éminence par une bulle solennelle.

C'est ainsi que par degrés cette dignité est devenue dans l'Église la première après la papauté; et maintenant les cardinaux sont à l'égard du pontife ce que les sénateurs ou les secrétaires d'état sont à l'égard d'un empereur ou d'un roi. Dans l'Église catholique, ils sont regardés comme les pivots sur lesquels roule tout le gouvernement, et les simples les honorent comme des seigneurs pour lesquels il n'existe point de dénominations assez magnifiques.

## VICTOR II,

157<sup>e</sup> PAPE.

THÉODORA,

impératrice,

et

MICHEL STRATIOTICOS,

empereur d'Orient.

HENRI I<sup>er</sup>,

roi

de France.

Élection singulière du pontife. — Il est intronisé sous le nom de Victor II. — Miracle de l'empoisonneur possédé du diable. — Miracle du Gloria Patri. — Concile de Tours. — Concile de Toulouse. — Plainte contre l'évêque de Narbonne. — Le pape viole les privilèges de l'abbaye du Mont-Cassin. — Voyage du saint-père. — Sa mort.

Après la mort de Léon IX, les Romains n'osèrent point élever un nouveau pontife sur le saint-siège sans les ordres de l'empereur, et ils lui députèrent le sous-diacre Hildebrand pour le prier, au nom du clergé, des grands et du peuple, de désigner lui-même celui qu'il jugerait le plus digne de monter sur le trône de saint Pierre.

Hildebrand, qui poursuivait toujours ses projets ambitieux et voulait rendre les élections pontificales indépendantes de la volonté des princes, se rendit aussitôt en Allemagne, et persuada aux évêques de la Germanie qu'il serait utile à leur province d'élever au pontificat le vénérable Gébéhard, parent de l'empereur, que les Romains avaient déjà désigné. Les



prélats, dociles à ses inspirations, se présentèrent au souverain et le supplèrent d'approuver cette nomination.

Henri aimait tendrement cet évêque, qui était un des plus riches et des plus puissants seigneurs de son empire; il fut profondément affligé du choix qu'on avait fait, prévoyant que la dignité pontificale changerait les inclinations de son parent, et susciterait à l'empire un ennemi formidable. Il refusa d'abord de confirmer cette élection, sous prétexte que la présence de Gébéhard était nécessaire en Allemagne; et il proposa d'autres sujets pour la papauté; mais toutes les raisons qu'il alléguait afin de justifier son refus n'ayant pu ébranler la résolution d'Hildebrand, il fut obligé de céder aux obsessions du sous-diacre. Gébéhard partit pour Rome avec l'ambassadeur; il fut reconnu pape par les suffrages unanimes, et on le consacra le jeudi saint, 15 avril 1055, sous le nom de Victor II.

Une légende raconte que peu de temps après son intronisation, un diacre de Saint-Pierre, qui vivait en concubinage avec sa sœur, et qui avait été censuré pour cet inceste, forma le projet de se venger du pape, et mêla du poison avec le sang de Jésus-Christ dans le calice, pendant que le pontife célébrait l'office divin. Mais dès que Gébéhard eut prononcé les paroles sacramentelles et voulut élever le calice devant le peuple, quelque effort qu'il fit il ne put le détacher de l'autel. Surpris de ce prodige, le saint-père se prosterna la face contre terre, implorant Dieu à haute voix afin de connaître la cause de ce miracle : aussitôt l'empoisonneur, qui était à genoux auprès de lui, fut saisi par l'esprit des ténèbres, et tomba à la renverse sur les marches de l'autel

en prononçant des blasphèmes épouvantables, et s'accusant du parricide qu'il voulait commettre. Alors le pieux Gébéhard, touché des souffrances horribles du possédé, se mit de nouveau en prières avec le peuple jusqu'au moment où l'obsession du diacre fut passée; ensuite il souleva sans peine le calice, et l'enferma dans le tabernacle d'un oratoire pour le conserver avec les reliques. Maimbourg rapporte ce fait très-gravement comme une preuve irrégable de la sainteté de Victor.

La même année, l'empereur vint en Italie pour assister aux fêtes de la Pentecôte, que le pontife avait ordre de venir célébrer à Florence. On tint dans cette ville un grand concile, où l'on condamna plusieurs abus qui s'étaient introduits dans le clergé; on renouvela la défense d'aliéner les biens des églises, et l'on prononça la peine d'excommunication contre les clercs ou les laïques qui contreviendraient à cette loi.

Après la tenue de cette assemblée, Gébéhard envoya en France, comme ambassadeur, le sous-diacre Hildebrand, pour mettre un frein aux désordres du clergé, et particulièrement pour réprimer la simonie, cette lèpre sacerdotale qui avait couvert toutes les Églises de l'Italie et de la Gaule.

En exécution des ordres du saint-père, Hildebrand convoqua un synode à Lyon. A l'ouverture de la première séance, on accusa un évêque d'avoir acheté son siège à l'encan; mais comme la discussion se prolongeait fort avant dans la soirée, les Pères furent obligés de remettre au lendemain le jugement de cette cause. Pendant la nuit, l'accusé mit à profit le



délai qui lui avait été accordé; il corrompit à prix d'or les accusateurs et les témoins; et le lendemain, lorsque le concile fut rassemblé, il se présenta hardiment, demandant à être confronté avec ses ennemis. On appela à haute voix les accusateurs, et personne ne comparut.

Alors le rusé Hildebrand se leva avec dignité, et lui dit: « Croyez-vous fermement que le Saint-Esprit voit tout, et qu'il soit de même substance que le Père et le Fils? » L'évêque répondit: « Je le crois. » « Eh bien, ajouta le diacre, » récitez à haute voix, en présence de l'assemblée, un Gloria » Patri. » Le coupable commença la doxologie d'une voix ferme; mais arrivé aux mots Spiritui sancto, il ne put jamais les articuler: il se jeta aussitôt aux pieds du légat, confessa son crime en versant d'abondantes larmes, et demanda à être condamné selon toute la rigueur des canons. Hildebrand prononça immédiatement contre lui une sentence de déposition, et aussitôt il put achever le Gloria Patri. Tous les assistants, frappés de stupeur et redoutant le même châtement, vinrent implorer la clémence du légat. Pierre Damien, qui rapporte ce miracle, ajoute qu'il l'a entendu raconter par Hildebrand lui-même, et que Hugues, abbé de Cluny, ainsi que le pape Callixte II, en avaient été les témoins oculaires.

Fleury prétend qu'à la même époque, le sous-diacre légat convoqua un concile à Tours, où Bérenger se trouva avec Lanfranc, son implacable adversaire; qu'il eut la liberté de défendre son opinion, mais qu'il n'osa pas l'entreprendre, et qu'il confessa publiquement la croyance commune de l'Église, jurant qu'à l'avenir il se conformerait aux décisions du saint-siège. Le même auteur ajoute que Bérenger sou-

crivit alors cette rétractation de sa main, et qu'Hildebrand l'admit à sa communion.

Frère Ignace Hyacinthe affirme de son côté que le moine du Bec eut une savante discussion avec Bérenger; qu'il le convainquit de ses erreurs, et le força à se rétracter en présence d'Hildebrand.

L'année suivante eut lieu un nouveau concile dans la ville de Toulouse; Rimbault, Ponce et Guifroi, métropolitains d'Arles, d'Aix et de Narbonne, présidèrent l'assemblée en qualité de légats du pape. Les Pères firent d'abord quelques règlements sur l'incontinence et sur la simonie des prêtres; ensuite ils écoutèrent les plaintes de Bérenger, vicomte de Narbonne, contre l'archevêque, l'un des légats du saint-siège, et l'un des présidents de l'assemblée.

Bérenger s'exprima en ces termes: « Du temps de l'archevêque Ermangaud, mon oncle, le siège de Narbonne » était le plus important qui existât depuis Rome jusqu'en » Espagne; il était riche en terres et en châteaux; l'église » était remplie de livres et d'argenterie, elle possédait des » sommes considérables dans son trésor, des chanoines nom- » breux la desservaient, et plus de mille serfs cultivaient » ses domaines. Ermangaud étant mort, le comte de Cerdaigne Guifroi, dont j'avais épousé la sœur, vint à Narbonne et me proposa de faire obtenir l'archevêché vacant » à son fils, qui n'avait encore que dix ans, sous la promesse » de partager une somme de cent mille sous d'or entre mon » père et le comte de Rhodès, s'ils acquiesçaient à cette proposition.

» Mon père et ma mère refusèrent de l'accepter; mais





» j'eus la faiblesse de suivre les conseils de ma femme; je ré-  
 » sistai aux auteurs de mes jours, je m'emportai même contre  
 » eux dans un mouvement de colère, jusqu'à les menacer de  
 » les tuer s'ils ne consentaient pas à la demande du comte  
 » de Cerdaigne. Mon père, que l'âge avait rendu timide, obéit;  
 » Guifroi paya les cent mille sous, et son fils fut mis en pos-  
 » session de l'archevêché de Narbonne, après avoir juré que  
 » nous, les nôtres et le diocèse ne souffriraient jamais aucun  
 » dommage par sa volonté ou par sa négligence. Néanmoins  
 » lorsque le prélat d'enfant est devenu homme, il a failli à toutes  
 » ses promesses; il a vendu les domaines de l'église et ceux  
 » des chanoines, afin de les donner à ses concubines et à ses  
 » mignons; il a construit des châteaux-forts pour caserner ses  
 » troupes, et il nous a fait une guerre terrible où des mil-  
 » liers de chrétiens ont trouvé la mort. Ensuite il a acheté  
 » cent mille sous d'or le siège d'Urgel pour Guillaume son  
 » frère, et il a payé cette somme avec les croix, les calices,  
 » les châsses des reliques, et les patènes d'or et d'argent qu'il  
 » a vendus à des juifs. Enfin, il s'est placé sous la protection  
 » de la comtesse d'Urgel, sa parente, avec laquelle il entre-  
 » tient des relations criminelles.

» Pour mettre le comble à ses crimes, cet infâme a lancé  
 » une excommunication contre moi, contre ma femme et mes  
 » enfants et contre toutes nos terres; il a défendu aux ecclé-  
 » siastiques d'administrer le baptême, la communion et la  
 » sépulture dans ma province. Il est vrai que nous faisons peu  
 » de cas de l'anathème d'un homme qui se trouve chargé de  
 » toutes les iniquités, et que le pape Victor, dans le concile de  
 » Florence, a lui-même excommunié comme simoniaque;



» non-seulement il a vendu tous les ordres, mais encore  
 » il s'est fait payer pour la consécration des évêques et pour  
 » la dédicace des églises de mes domaines. C'est pourquoi je  
 » fais cette plainte à vous et au Christ, et je prie le pape de  
 » me donner justice contre mon évêque; autrement je ne  
 » tiendrai nul compte de l'excommunication lancée contre  
 » moi par Guifroi, et je ne garderai point la trêve de  
 » Dieu. »

Pour comprendre cette dernière expression, il est néces-  
 saire de rappeler que depuis le règne de Louis le Débonnaire  
 l'autorité royale n'était plus respectée; les seigneurs et les  
 nobles prétendaient avoir le droit de se faire justice à main  
 armée; de là les guerres de province à province, de comté  
 à comté, de castel à castel; le pillage, le viol, l'incendie et  
 le meurtre avaient passé en coutume et n'étaient plus re-  
 gardés comme des crimes.

Enfin, sous le règne du roi Robert, et particulièrement  
 dans le royaume d'Aquitaine, on employa pour arrêter ces  
 ravages un moyen plus efficace que ceux qui avaient été es-  
 sayés jusque-là. Un concile tenu dans le diocèse d'Elne, dé-  
 pendant du Roussillon, décréta qu'à l'avenir, depuis le mer-  
 credi soir jusqu'au lundi matin, personne ne s'emparerait à  
 main armée des domaines de ses ennemis et ne se vengerait  
 d'aucune injure, sous peine de payer l'amende fixée ou d'être  
 excommunié et banni de sa province: on nomma cette con-  
 vention la trêve de Dieu.

L'histoire de l'Église a laissé ignorer quelles furent les  
 suites des plaintes du vicomte de Narbonne; il est vraisem-  
 blable qu'elles ne furent point accueillies du synode de Tou-



louse, puisque l'accusé lui-même était au nombre des légats du saint-siège.

Pendant que le clergé et les seigneurs français ruinaient les provinces par leurs querelles, et demandaient justice les uns des autres à la cour de Rome, Richer, abbé du Mont-Cassin, était mort, et les moines avaient élu pour lui succéder, Pierre, doyen du couvent, vieillard vénérable, qui avait passé sa longue carrière dans l'étude des Écritures sacrées et dans la pratique des vertus chrétiennes; mais le pape, furieux que cette élection eût été faite sans son autorisation, et sans qu'il en eût retiré aucun bénéfice, envoya au Mont-Cassin le cardinal Humbert, avec ordre d'annuler la nomination du nouvel abbé. Pour mettre les religieux à la raison, le cardinal fit investir le Mont-Cassin par des soldats, s'empara de force du vénérable Pierre, et l'envoya à Rome; le saint-père le fit renfermer dans les cachots du palais de Latran, où il mourut de faim. Le moine Frédéric fut nommé abbé, et dans la suite il parvint à la papauté sous le nom d'Étienne X.

Après cet exploit, Victor vint à Goslar, en Allemagne, où il reçut le dernier soupir de l'empereur Henri III, qui mourut entre ses bras le 5 octobre 1056. Quelques jours auparavant, les évêques et les principaux seigneurs de Germanie avaient solennellement reconnu son fils pour son successeur à l'empire, quoique ce jeune prince n'eût pas encore cinq ans : l'impératrice Agnès, sa mère, fut nommée régente et prit les rênes de l'état jusqu'à sa majorité.

Le pape prépara ensuite son retour pour l'Italie; mais à son arrivée en Toscane, un mal subit s'empara de lui, et il mourut dans cette ville le 28 juillet 1057.

## ÉTIENNE X,

ISAAC COMNÈNE,  
empereur d'Orient.

158<sup>e</sup> PAPE.

HENRI I<sup>er</sup>,  
roi de France.

Histoire d'Étienne avant son pontificat. — Son élection. — Le pape veut faire des réformes dans l'Église. — Lettre de Pierre Damien aux cardinaux. — État du schisme d'Orient. — Le pape entreprend de renverser la puissance des empereurs. — Mort d'Étienne X.

Étienne X était frère de Godefroi, duc de Lorraine, un des princes les plus puissants de cette époque, qui avait longtemps combattu contre l'empereur Henri III, pour se maintenir dans les provinces de la haute et basse Lorraine, qu'il avait enfin réunies sous sa domination. Ses guerres contre l'empire ne s'étaient terminées qu'à l'occasion du voyage en Allemagne du pontife Léon IX, son parent, qui avait négocié un traité d'alliance entre Henri et Godefroi.

Trois ans après, le duc de Lorraine vint en Italie, accompagné de son frère Frédéric, qui était alors archidiacre de Liège : le saint-père le nomma cardinal-diacre, avec la charge de bibliothécaire et de chancelier de l'Église romaine; ensuite il l'envoya en qualité de légat à Constantinople pour soumettre le patriarche Michel Cérularius à l'autorité du saint-siège. Cette ambassade eut pour le jeune Frédéric de funestes résultats; car à son retour en Italie il fut arrêté, ainsi que ses collègues Humbert et Pierre, par Trasimond, duc de Spolette,